

République Française

Département du Gard

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU PETR GARRIGUES ET COSTIERES DE NIMES

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois juin à dix-huit heures, le Comité Syndical s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle YANNICOPOULOS du Colisée 3 à Nîmes, sous la présidence de Monsieur Rémi NICOLAS.

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :

20 titulaires et 20 suppléants

Présents :

9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :

11 titulaires

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 1

18 suppléants

Votants : 12

Étaient présents Mesdames et Messieurs les délégué(e)s du PETR :

Pour la communauté d'agglomération Nîmes Métropole :

Titulaires : Monsieur Xavier DOUAIS, Monsieur Bruno FERRIER, Madame Marie-Françoise MAQUART, Monsieur Rémi NICOLAS.

Suppléant : Monsieur Daniel VOLEON.

Pour la communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence :

Titulaires : Monsieur Gilles DUMAS, Monsieur Jean-Marie FOURNIER, Monsieur Thierry PESENTI, Madame Claudine SEGERS et Monsieur Max SOULIER.

Suppléante : Madame Hélène DEYDIER.

Avaient donné pouvoir :

Madame Myriam NESTI à Monsieur Gilles DUMAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'association OPenIG loi 1901, est une plateforme Régionale d'information géographique.

OPenIG pour Occitanie Pyrénées en Intelligence Géomatique est l'élargissement à l'Occitanie de l'ancienne association SIG L-R, pour laquelle le Pays adhérerait jusqu'en 2017.

OpenIG porte d'une part des missions de publication, de partage et de valorisation des données, et d'autre part des missions d'accompagnement : offres de services web, réalisations techniques, expertise et animation de groupes de travail...

Fin 2021, l'association rassemble environ 180 adhérents dont le Conseil Régional Occitanie, le Conseil départemental du Gard, et les deux EPCI membres du PETR (Nîmes Métropole et Beaucaire Terre d'Argence).

Depuis 2019, dans le cadre de sa mission Inventaire du Patrimoine, le PETR coordonne un recensement participatif sur son territoire. Pour ce faire, il a créé un portail cartographique à partir d'un outil libre et gratuit. L'ampleur de la démarche, et la volonté de plusieurs territoires en Occitanie de s'appuyer sur la méthode mise en place par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes, pousse à réfléchir à une mutualisation d'un outil, qui offrirait davantage de fonctionnalités et de fiabilité.

L'adhésion à OpenIG permettrait d'une part de co-réaliser, avec d'autres partenaires intéressés, un nouveau portail cartographique de recensement participatif du patrimoine. Par la mutualisation avec des outils similaires existants, OpenIG se chargerait de développer un outil adapté, sans surcoût, pour ses adhérents.

Date de la convocation

20 mai 2022

Numéro de la délibération

22-12

Objet de la Délibération

Adhésion à l'Association OPenIG

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

République Française

Département du Gard

Nombre de délégués

Afférents au Comité Syndical :
20 titulaires et 20 suppléants

En fonction :
20 titulaires et 20 suppléants

Présents :
9 titulaires et 2 suppléants

Excusés/absents :
11 titulaires
- dont suppléés : 2
- dont représentés : 1
18 suppléants

Votants : 12

Date de la convocation

20 mai 2022

Numéro de la délibération

22-12

Objet de la Délibération

Adhésion à l'Association OPenIG

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication ou notification

Le

Le conseil juridique d'OpenIG accompagnera le PETR sur les questions de propriétés des données et l'équipe technique dans la réalisation du cahier des charges de l'outil en animant les groupes de travail.

Par ailleurs, adhérer permet également d'accéder à certaines données et services web : données importantes à jour sur les territoires, fichiers du foncier non anonymisés (cadastre), qualité agro-pédologique des sols, ...

Le montant annuel de la cotisation s'élève à 500 euros TTC.

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'autoriser le Président à signer, au nom et pour le compte du PETR, la convention de partenariat avec l'association OPenIG ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ces décisions ;
- D'approuver le versement de la cotisation.

Résultat du vote : POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations
du PETR Garrigues et Costières de Nîmes

